



CONSEIL MUNICIPAL **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Présents : Odile LACOUTURE, David BIARNES, Eliane HEBRAUD, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Nadine TASTET, Guillaume CLAVÉ, Didier BERGES, Françoise METZINGER THOMAS, Joël DUBOIS, Philippe PILOTTE, Marie-Pierre DARGELOS, Pierre PESLAY, Fabienne BOUEILH, Sébastien DAUDON, Muriel BORDELANNE, Cyrille CONSOLO

Excusés : Marie-France GAUTHIER et Bruno TAUZIET

Absente : Christine PIETS

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Pierre DARGELOS, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2026
- Création d'un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique territorial à compter du 1er février 2026
- Attribution d'une subvention à l'ACCA de Grenade-sur-l'Adour
- Dispositif « Tout est permis » : Désignation de deux candidates retenues
- Questions diverses

Le PV de la séance du 17 décembre 2025 sera mis au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire

Signature des actes suivants :

- Cua 0401172500058 - 3, rue Boulangère - ACCORDÉ
- Cua 0401172500059 - 1, rue René Vielle - ACCORDÉ
- Cua 0401172500060 - 1, allée Guynemer - ACCORDÉ
- Cua 0401172500061 - 3, rue Pierre-Jean Lameson - ACCORDÉ
- Cua 0401172500062 - 22, rue René Vielle - ACCORDÉ

- Convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles entre la commune de GRENADE-SUR-L'ADOUR, le collège VAL D'ADOUR et Mmes MOUNEY Gisèle, LALANNE Blandine et FONS-CARRASCO Nathalie

Salles à l'Espace Associatif du Fronton, sur le temps de la pause méridienne de 10h30 à 11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

- Convention relative aux modalités de participation financière pour l'animation du Noël 2025 des enfants de la commune de GRENADE-SUR-L'ADOUR, de la Communauté de Communes du Pays Grenadois et de l'EHPAD de Coujon

Montant total des animations = 854.30 € TTC (maquillage, borne à selfie, 3 kartings à pédales)

Participations financières au prorata du nombre d'enfants invités :

. Commune de GRENADE-SUR-L'ADOUR = 13 enfants soit 160.95 €

. CCPG = 32 enfants soit 396.20 €

. EHPAD de Coujon = 24 enfants soit 297.15 €

I. Dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2026

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des autorisations de dépenses votées en 2025 sur la section d'investissement s'élève à 1 605 979.48 €.

Il convient de déduire de ce montant les crédits affectés :

- au chapitre 040 « opérations de transferts entre sections, en investissement » = 0.00 €,
- au chapitre 041 « opérations patrimoniales en section d'investissement » = 18 606.84 €,
- au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » = 159 527.58 €,
- les restes à réaliser 2024 = 503 226.82 €.

Soit un total de dépenses nouvelles 2025 hors dette de 924 618.24 €

Le montant maximal de l'ouverture anticipé de crédits d'investissements préalable au vote du Budget Primitif s'élève donc à $924\,618.24 \times 0.25 = 231\,545.60$ €

En théorie, l'assemblée délibérante peut ainsi autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget primitif 2025, à concurrence de **231 545.60 €**.

CONSIDERANT que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du Budget Primitif 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur PEDEHONTAA Jean-Philippe, adjoint au Maire délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à :

- Engager et mandater, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025, dès lors que la délibération revêtira un caractère exécutoire, les dépenses d'investissement listées ci-après :

- Signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

II. Création d'un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique territorial à compter du 1er février 2026

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire en charge du personnel communal, rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une réorganisation des services opérationnels il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'agent technique.

Les candidats devront justifier d'expérience professionnelle en matière d'entretien des bâtiments communaux avec spécialité électricité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur PEDEHONTAA Jean-Philippe, adjoint au Maire en charge du personnel communal,

Après en avoir délibéré,

ACCORTE la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, emploi de catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} février 2026,

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget Primitif 2026, aux chapitre et article prévus à cet effet.

III. Attribution d'une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Grenade-sur-l'Adour

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire délégué aux finances, annonce que l'ACCA, dans un souci d'économies d'énergie, a acheté un kit photovoltaïque d'autoconsommation de 3kw ainsi qu'un coffret AC (boîtier conçu pour protéger les installations photovoltaïques contre les risques électriques), dotés de panneaux solaires haute performance et d'onduleurs à rendement optimisé afin de les installer près du bâtiment communal mis à disposition de ladite association.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le versement d'une subvention à l'ACCA de Grenade-sur-l'Adour d'un montant de 1 906,00 € correspondant à la somme payée pour l'achat du kit photovoltaïque d'autoconsommation de 3kw ainsi que du coffret AC

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention à l'ACCA de Grenade-sur-l'Adour d'un montant de 1 906,00 € correspondant à la somme payée pour l'achat d'un kit photovoltaïque d'autoconsommation de 3kw ainsi que d'un coffret AC,

DIT que ce kit sera branché sur le compteur du bâtiment communal mis à disposition de ladite association et ce dans un souci d'économies d'énergie,

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Mme Françoise METZINGER-THOMAS demande quel aurait été le coût si la commune avait acheté et fait installer un kit photovoltaïque. M. Jean-Philippe PEDEHONTAA répond que le coût aurait été entre 6 000 € et 7 000 €.

M. David BIARNES précise que les travaux sur le bâtiment sont pratiquement terminés. Il rappelle que la commune a pris en charge l'achat des matériaux et que les membres de l'association ont réalisé les travaux. Il précise également que l'ACCA a participé à l'achat de matériaux à hauteur d'environ 5 000 €. La dernière étape est la livraison de la chambre froide qui doit être installée avant fin janvier.

IV. Dispositif « Tout est permis » : Désignation de deux candidates retenues

a) CLAVE Léonie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu les délibérations 2020-111 du 21 octobre 2020 et 2021-024 du 10 mars 2021 approuvant la mise en place d'une bourse au permis de conduire « TOUT EST PERMIS »,

Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation d'une candidate retenue pour ce dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- L'attribution d'une bourse au permis de conduire à Madame Léonie CLAVE, domiciliée à Grenade-sur-l'Adour,
- Les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse qui sera versée à l'auto-école « Charly formation » à Mont de Marsan, dispensatrice de la formation,
- Le montant de la bourse de 300 €, versée à l'Auto-école, une fois les heures réalisées par le bénéficiaire, pour moitié après l'obtention du code et pour autre moitié après 10 heures minimum de conduit.

DIT que deux conventions seront signées : l'une avec cette jeune bénéficiaire de la bourse et l'autre avec l'Auto-école ci-dessus désignée,

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits documents,

DIT que les crédits figureront au Budget primitif 2026.

b) LHAU Justine

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu les délibérations 2020-111 du 21 octobre 2020 et 2021-024 du 10 mars 2021 approuvant la mise en place d'une bourse au permis de conduire « TOUT EST PERMIS »,

Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation d'une candidate retenue pour ce dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- L'attribution d'une bourse au permis de conduire à Madame Justine LHAU, domiciliée à Grenade-sur-l'Adour,
- Les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse qui sera versée à l'auto-école ECL à Mont de Marsan, dispensatrice de la formation,
- Le montant de la bourse de 300 €, versée à l'Auto-école, une fois les heures réalisées par le bénéficiaire, pour moitié après l'obtention du code et pour autre moitié après 10 heures minimum de conduit.

DIT que deux conventions seront signées : l'une avec cette jeune bénéficiaire de la bourse et l'autre avec l'Auto-école ci-dessus désignée,

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits documents,

DIT que les crédits figureront au Budget primitif 2026.

Informations diverses

Repas des aînés : Madame Nadine TASTET rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 17 janvier et convie tous les membres du conseil municipal à aider à l'organisation.

Rendez-vous vendredi 16 janvier à 16h00 pour mettre le couvert (les tables seront installées).

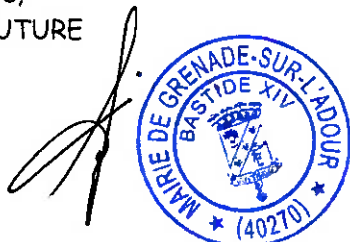
Le samedi rendez-vous au CSC à 11h30.

180 inscrits (service compris).

Mobilier urbain : M. Didier BERGES estime que les barrières/potelets installés rue René Vielle permettent aux piétons de se sentir plus en sécurité et espère que ce dispositif permettra un ralentissement des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Mme le Maire,
Odile LACOUTURE



La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre DARGELOS